



LETTRE SPÉCIALE D'INFORMATION | JANVIER 2022



Recensement de la population en période Covid, Agnès CANAYER demande au Gouvernement des assouplissements et une augmentation de l'aide en faveur des communes concernées

Les opérations de recensement obligent chaque année les communes à réaliser pour le compte de l'Etat, le comptage de leur population. Pour les plus grandes communes, cette obligation est annuelle. Pour les plus petites, elle revient tous les cinq ans.

Les conséquences du recensement sont fortes pour les communes, comme la détermination des services publics nécessaires ou la fixation du montant des aides financières de l'Etat

Or, cette année, il débutera le 20 janvier 2022, dans un contexte de crise sanitaire contraignant pour tous, notamment pour les communes concernées par ces opérations de recensement. La forte recrudescence du Covid 19 rend difficile les contacts avec les habitants, utiles pour connaître le nombre précis de personnes vivant au sein du foyer. Par ailleurs, les nombreux arrêts de travail du personnel municipal limitent les agents disponibles pour réaliser ces opérations de recensement dans des délais contraints.

Penser qu'un recensement peut se faire sans contact, uniquement par voie numérique est méconnaître la vie communale.

Dans ce contexte, Agnès CANAYER a interrogé, le 18 janvier 2022, Madame le ministre de la Cohésion des territoires afin de la sensibiliser à la nécessité d'adapter les conditions de réalisation du recensement.

Elle a également réclamé un délai supplémentaire afin de faciliter le bon déroulé de ces opérations à défaut de les repousser à une période plus propice. Enfin, les surcoûts liés aux contraintes sanitaires doivent être compensés à leur juste mesure.

Agnès CANAYER ne manquera pas de suivre les intentions du Gouvernement concernant ces demandes et restera à disposition des communes de la Seine-Maritime qui sont confrontées aux difficultés de réalisation des opérations de recensement.



agnescanayer.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

[Se désinscrire](#)



© 2021 Agnès CANAYER Sénateur de la Seine-Maritime